Peut-on enterré ou brûler ou incinérer le cadavre d'un Musulman ou un non-Musulman ?

Dans le monde actuel, quand il s'agit d'un cadavre d'une personne, que ce soit un homme, une femme ou un enfant, les gens savent ce qu'ils doivent faire avec. Il y en a qui l'enterrent, d'autres qui le brûlent ou d'autres encore qui l'incinèrent (avec du bois dans un crématoire) ou par moyen du tiroir électrique. Cela dépend de la Religion de la personne.

Généralement, un cadavre est mis en terre si la personne était Musulman, il est brûlé ou incinérer ou soit enterrer s'il appartenait à une autre communauté.

Enterrer signifie : mettre le cadavre six pieds sous terre ou dans un caveau et brûler veut dire brûler ou incinérer avec du bois ou par moyen électrique qui semble plus rapid et plus hygiénique comme j'élaborerai.

Pour l'instant, nous allons débattre les principes des Musulmans : Enterrer !

Les Musulmans disent que Dieu leurs enseigna comment enterrer un cadavre et n'a jamais enseigné de le brûler ou de l'incinérer. Brûler le cadavre et ensuite répandre les cendres dans la mer, c'est une pratique d'une autre communauté. Ils font allusion à la communauté Hindous. Est-ce vrai ? Il y en a qui disent qu'enterrer est plus hygiénique que de brûler. Il y en a qui disent le contraire.

Voyons ce que dit Dieu dans le Coran, concernant les deux fils d'Adam, quand l'un deux tua l'autre et après – selon nos dires – ne savait pas que faire de son cadavre :

فَبَعَثَ اللهُ غُرَابًا يَبْحَثُ فِي الأَرْضِ لِيُرِيَهُ كَيْفَ يُوَارِي سَوْءَةَ أَخِيهِ قَالَ يَا وَيْلَتَا أَعَجَزْتُ أَنْ أَكُونَ مِثْلَ هَـذَا الْغُرَابِ فَأُوَارِيَ سَوْءَةَ أَخِي.

Puis Allah envoya un corbeau qui se mit à gratter la terre pour lui montrer comment ensevelir le cadavre de son frère. Il dit : « Malheur à moi ! Suis-je incapable d'être comme ce corbeau, à même d'ensevelir le cadavre de mon frère » (*5/31*) ?

De ce verset, les traducteurs traduisent *yabhathu* par « fouiller » ou « gratter » la terre mais en fait, le mot veut dire : ***Etudier, examiner, chercher à acquérir de la connaissance, observer attentivement, minutieusement, analyser minutieusement***.

Dans la Bible, nous avons l'histoire d'Abel et Caïn, mais dans le Coran, les noms des deux n'y figurent pas. Il n'a fait que mentionner les deux fils d'Adam. Toutefois, dans certains livres, comme dans les *tafsirs* et autres, ils sont mentionnés.

Bible	Coran
وَحَدَثَ مِنْ بَعْدِ أَيَّامٍ أَنَّ قَايِينَ قَدَّمَ مِنْ أَثْمَارِ الأَرْضِ قُرْبَانًا لِلرَّبِّ، Au bout de quelque temps, Caïn fit à l`Éternel une offrande des fruits de la terre. (*Genèse 4 : 3*)	إِذْ قَرَّبَا قُرْبَانًا فَتُقُبِّلَ مِنْ أَحَدِهِمَا وَلَمْ يُتَقَبَّلْ مِنَ الآخَرِ قَالَ لَأَقْتُلَنَّكَ قَالَ إِنَّمَا يَتَقَبَّلُ اللهُ مِنَ الْمُتَّقِينَ Les deux offrirent des sacrifices; celui de l'un fut accepté et celui de l'autre ne le fut pas. Celui-ci dit : « Je te tuerai sûrement ». « Dieu n'accepte, dit l'autre, que de la part des pieux » (*5/27*).
وَلكِنْ إِلَى قَايِينَ وَقُرْبَانِهِ لَمْ يَنْظُرْ. فَاغْتَاظَ قَايِينُ جِدًّا وَسَقَطَ وَجْهُهُ. Mais il ne porta pas un regard favorable sur Caïn et sur son offrande. Caïn fut très irrité, et son visage fut abattu. (*Genèse 4 : 5*)	

وَكَلَّمَ قَايِينُ هَابِيلَ أَخَاهُ. وَحَدَثَ إِذْ كَانَا فِي الْحَقْلِ أَنَّ قَايِينَ قَامَ عَلَى هَابِيلَ أَخِيهِ وَقَتَلَهُ. Cependant, Caïn adressa la parole à son frère Abel; mé, comme ils étaient dans les champs, Caïn se jeta sur son frère Abel, et le tua. (*Genèse 4 : 8)*	فَطَوَّعَتْ لَهُ نَفْسُهُ قَتْلَ أَخِيهِ فَقَتَلَهُ فَأَصْبَحَ مِنَ الْخَاسِرِينَ Son âme l'incita à tuer son frère. Il le tua donc et devint ainsi du nombre des perdants (*5/30*).
لَيْسَ كَمَا كَانَ قَايِينُ مِنَ الشِّرِّيرِ وَذَبَحَ أَخَاهُ. وَلِمَاذَا ذَبَحَهُ؟ لأَنَّ أَعْمَالَهُ كَانَتْ شِرِّيرَةً، وَأَعْمَالَ أَخِيهِ بَارَّةٌ. et ne pas ressembler à Caïn, qui était du malin, et qui tua son frère. Et pourquoi le tua-t-il? parce que ses oeuvres étaient mauvaises, et que celles de son frère étaient justes. (*1 Jean 3 : 12*)	

Nous remarquons que souvent des versets bibliques sont identiques à des versets coraniques, mais quelques fois, il y a des différences minimes. A ce moment là, l'auteur du Coran les modifie pour ne qu'ils ne ressemblent pas à la Bible. Lorsque nous analysons les versets bibliques, surtout de l'ancien testament, nous remarquons qu'ils sont en ordre, car les versets traitant les mêmes sujets sont classés ensemble et en ordre. Mais lorsqu'on regarde le Coran, nous remarquons qu'il est définitivement en désordre dans son classement. En somme, quand nous le classons en ordre chronologique, il reste toujours en désordre. Est-ce que Dieu révéla la Bible en ordre et le Coran en désordre ? Y a-t-il quelqu'un qui sache pourquoi le Prophète classa les sourates et les versets du Coran à sa façon et non pas dans l'ordre chronologique ?

عَنْ أَبِي ذَرٍّ عَبْدِ الرَّحْمَنِ بْنِ فَضَالَةَ قَالَ لَمَّا قَتَلَ قَابِيلُ هَابِيلَ مَسَخَ اللَّهُ عَقْلَهُ وَخَلَعَ فُؤَادَهُ فَلَمْ يَزَلْ تَائِهًا حَتَّى مَاتَ .

Abu Tharr 'Abdur Rahman ibn Fadalah a dit : Quand Caïn tua Abel, Dieu transforma son esprit, ôta son cœur et il resta ainsi jusqu'à la mort (*Al-fitan : vol. 1, page 65, no. 118, vol. 1, page 175, no. 490*).

قَالَ رَسُولُ اللَّهِ خَيْرُ قَتْلَى قُتِلَتْ تَحْتَ ظِلِّ السَّمَاءِ مُذْ خَلَقَ اللَّهُ خَلْقَهُ أَوَّلُهُمْ هَابِيلُ الَّذِي قَتَلَهُ قَابِيلُ اللَّعِينُ ظُلْمًا .

Le Messager de Dieu a dit : Le meilleur crime qui puisse exister sous l'ombre du ciel depuis que Dieu a fait la création. Le premier c'est Caïn le maudit, qui tua Abel injustement (*Al-fitan : vol. 2, page 471, no. 1325 ; Jam'-ul-jawami' : vol. 20, page 850*).

قَالَ رَسُولُ اللَّهِ فَمِثْلُ مَا أَنْتَ يَوْمَ قَتَلَ قَابِيلُ هَابِيلَ .

Le Messager de Dieu a dit : Comme tu étais le jour où Caïn tua Abel (*Akbhar Makkah : vol. 3, page 387, no. 2308*).

(الأول) أي الذي هو أول قاتل. قيل هو قابيل قتل أخاه هابيل.

(Le premier) c'est-à-dire celui qui fit le premier crime, ils disent que c'était Caïn qui tua Abel (*Commentaires de Muhammad Fouad 'Abdul Baqi sur le hadith 2616 d'Ibn Majah : vol. 2, page 873, vol. 2, page 1310, commentaire sur le hadith 3961*).

Voyez aussi *Awn-ul-ma'bud,* commentaires de *Sunan Abu Dawood, vol. 6, page 313*.

هُوَ قَابِيل قَتَلَ أَخَاهُ هَابِيل.

C'était Caïn, l'assassin de son frère Abel (*Commentaires d'An-Nasai : vol. 5, page 383, mentioné dans Al-jami'-us-sahih : vol. 19, page 2*).

Dans les livres des *tafsirs*, nous avons plusieurs mentions de Caïn et Abel :

قَالَ هُمَا ابْنَا آدَمَ لِصُلْبِهِ هَابِيلُ وَقَابِيلُ قَرَّبَ هَابِيلُ شَاةً وَقَابِيلُ بَقْلًا فَقُبِلَ مِنْ هَابِيلَ وَلَمْ يُتَقَبَّلْ مِنْ قَابِيلِ فَقَتَلَهُ.

Il dit : Ils étaient les deux fils d'Adam, Abel et Caïn. Abel avait sacrifié un mouton et Caïn avait sacrifié les légumineuses. Le sacrifice d'Abel fut agréé et celui de Caïn ne l'était pas. Donc il le tua (*Tafsir Mujahid : page 306*).

عَنْ قَتَادَةَ فِي قَوْلِهِ تَعَالَى وَاتْلُ عَلَيْهِمْ نَبَأَ ابْنَيْ آدَمَ [المائدة: ٢٧] قَالَ هُمَا هَابِيلُ وَقَابِيلُ .

Qatada a dit concernant Sa parole : Raconte leurs l'histoire des deux fils d'Adam… (*5/27*) et il dit : Ces deux fils étaient Abel et Caïn (*Tafsir 'Abdur-Razzaq : vol. 2, page 14, hadith 697*).

عن مجاهد في قول الله إذ قربا قربانًا قال ابنا آدم هابيل وقابيل لصلب آدم. فقرّب أحدهما شاةً وقرب الآخر بَقْلا فقبل من صاحب الشاة فقتله صاحبه.

Mujahid a dit concernant la parole de Dieu : Les deux offrirent des sacrifices … et il dit : Ce sont les deux fils d'Adam, Abel et Caïn, les descendants d'Adam. L'un deux fit le sacrifice d'un mouton et l'autre fit le sacrifice des légumineuses. Le sacrifice de celui qui sacrifia le mouton fut agréé et il tua donc son compagnon (*Tafsir at-Tabari : vol. 10, page 204, hadith 11707*).

والحسد وكان لقابيل حين قتل هابيل.

La jalousie été la cause de l'assassinat d'Abel par Caïn (*Tafsir ath-Tha'labi : vol. 3, page 295*).

وقيل هو ائتمان آدم ولده قابيل على أخيه هابيل فقتله .

Il y en a qui disent que c'était la confiance que fit Adam à son fils Caïn pour son frère Abel et il le tua (*Al-hidaya ila bulugh-un-nihaya : vol. 5, page 5878 ; Tafsir al-Mawardi : vol. 6, page 377*).

لَمَّا قَتَلَ قَابِيلُ هَابِيلَ وَآدَمُ بِمَكَّةَ .

Lorsque Caïn tua Abel, Adam était à la Mecque (*Tafsir al-Baghwi : vol. 3, page 45*).

وذلك في عهد آدم إلى أن قتل قابيل هابيل.

Et c'était à l'époque d'Adam jusqu'à ce que Caïn tua Abel (*Tafsir az-Zamkhashri : vol. 2, page 336*).

فَقَدْ قَتَلُوا قَبْلَكَ الْأَنْبِيَاءَ وَقَتَلَ قَابِيلُ هَابِيلَ وَالشَّرُّ قَدِيمٌ.

Avant toi, ils tuèrent des Prophètes et Caïn tua Abel et le mal est vieux (*Tafsir al-Qurtubi : vol. 6, page 133*).

A partir de ce verset (*5/31*), ils prétendent de Dieu leurs enseigna de ce qu'ils doivent faire avec un cadavre.

1. Est-ce le corbeau fut déjà créé à cette époque là ? Combien furent créés ? Si vous dites oui, alors donnez les preuves. Si dans le Coran, le corbeau fut mentionné une seule fois, dans la Bible il apparut sept fois. Voir *Genèse 8:7 ; Lévitique 11:15 ; Deutéronome 14:14 ; Job 38:41 ; Psaumes 147:9 ; Cantiques des cantiques 5:11 ; Esaïe 34:11*).

   Dans la Bible, il y des versets qui traitent la création des oiseaux mais aucune mention du corbeau est faite.

Dieu dit : Que les eaux produisent en abondance des animaux vivants, et que **des oiseaux** volent sur la terre vers l`étendue du ciel (*Genèse 1 : 20*).	وَقَالَ اللهُ: «لِتَفِضِ الْمِيَاهُ زَحَّافَاتٍ ذَاتَ نَفْسٍ حَيَّةٍ، وَلْيَطِرْ **طَيْرٌ** فَوْقَ الأَرْضِ عَلَى وَجْهِ جَلَدِ السَّمَاءِ».
Dieu créa les grands poissons et tous les animaux vivants qui se meuvent, et que les eaux produisirent en abondance selon leur espèce; il créa aussi **tout oiseau ailé** selon son espèce. Dieu vit que cela était bon (*Genèse 1 : 21)*).	فَخَلَقَ اللهُ التَّنَانِينَ الْعِظَامَ، وَكُلَّ ذَوَاتِ الأَنْفُسِ الْحَيَّةِ الدَّبَّابَةِ الَّتِي فَاضَتْ بِهَا الْمِيَاهُ كَأَجْنَاسِهَا، **وَكُلَّ طَائِرٍ ذِي جَنَاحٍ** كَجِنْسِهِ. وَرَأَى اللهُ ذلِكَ أَنَّهُ حَسَنٌ.

2. Qu'avait-t-il a caché avec son partie privée ? Avait-il à cacher uniquement sa partie privée et pas son cadavre ? Est-ce que « la partie privée » voulait dire son cadavre ?
3. Ce verset prétend que le corbeau gratta ou fouilla la terre, mais quelle profondeur l'avait-il fait ? L'avait-il fait six pieds comme est le cas aujourd'hui ? C'est bien étonnant !
4. Quand Dieu avait enseigné à Adam les noms de toutes choses, n'avait-il pas enseigné comment enterrer un cadavre, et à son tour, il l'enseigna à sa femme et ses fils ?

Dans la Bible, le mot « enterrer » est mentionné 83 fois tandis que le Coran, c'est maintenant qu'il va enseigner comment faire avec un cadavre ? N'est-ce pas extraordinaire ?

Il y a différences entre enterrer et brûler ou incinérer : Quand un cadavre est mis sous terre, après quelques temps, il se décompose et le cadavre est consumé par de bêtes de terre. Quand les bêtes de terre auraient consumé le cadavre, ce qui reste c'est le squelette. Quand on refouille la tombe pour y mettre un autre cadavre, les os du cadavre précédent est mit dans un sac et replacé dans la tombe ou mis dans un coin dans le cimetière. On appelle cela « maltraiter » le cadavre d'un mort.

Le Prophète a supposément dit :

لاَ تَسُبُّوا الأَمْوَاتَ فَإِنَّهُمْ قَدْ أَفْضَوْا إِلَى مَا قَدَّمُوا .

N'insultez pas les morts car ils ont gagné ce qu'ils ont fait (*Sahih al-Bukhari : vol. 2, livre 23, hadith 476, vol. 8, livre 76, hadith 523 ; Sunan an-Nasai : vol. 3, livre 21, hadith 1938*).

كَسْرُ عَظْمِ الْمَيِّتِ كَكَسْرِهِ حَيًّا .

Briser l'os d'un défunt est comme le briser de son vivant (*Sunan Abu Dawood : livre 20, hadith 3201 ; Sunan Ibn Majah : vol. 1, livre 6, hadith 1616*).

Quand on brûle un cadavre, le tous brûlent, même les os. On prend ensuite un peu de cendres et ils sont jetés dans la mer ou la rivière. Il n'y a pas de décomposition, des bêtes de terre qui le consument et il ne rien du squelette. Il n'y a pas de punition de la tombe puisque celle-ci n'existe pas pour eux. Le Prophète a bien précisé qu'il y ait punition dans la tombe, n'est-ce pas ?

Donc, peut-on brûler un cadavre ? La réponse est « oui » d'après certains *hadiths* :

عَنْ أَبِي سَعِيدٍ عَنِ النَّبِيِّ أَنَّهُ ذَكَرَ رَجُلاً فِيمَنْ سَلَفَ . أَوْ فِيمَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ قَالَ كَلِمَةً يَعْنِي . أَعْطَاهُ اللَّهُ مَالاً وَوَلَدًا . فَلَمَّا حَضَرَتِ الْوَفَاةُ قَالَ لِبَنِيهِ أَىَّ أَبٍ كُنْتُ لَكُمْ قَالُوا خَيْرَ أَبٍ قَالَ فَإِنَّهُ لَمْ يَبْتَئِرْ . أَوْ لَمْ يَبْتَئِزْ . عِنْدَ اللَّهِ خَيْرًا، وَإِنْ يَقْدِرِ اللَّهُ عَلَيْهِ يُعَذِّبْهُ فَانْظُرُوا إِذَا مُتُّ فَأَحْرِقُونِي حَتَّى إِذَا صِرْتُ فَحْمًا فَاسْحَقُونِي . أَوْ قَالَ فَاسْحَكُونِي . فَإِذَا كَانَ يَوْمُ رِيحٍ عَاصِفٍ فَأَذْرُونِي فِيهَا

1 – Abu Saïd a rapporté que le Prophète avait mentionné un homme de la génération passée ou bien quelqu'un qui a vécu avant vous et il dit : Dieu lui a accordé de richesses et d'enfant. Quand il était sur le point de mourir, il dit à ses enfants : Quel type de père aviez-vous ? Ils dirent : Le meilleur des pères. Il dit : Je n'ai rien fait devant Dieu et si Dieu me saisisse, il me punira. Donc considérez de me brûler quand je sois mort. Quand mon corps deviendrait cendre, écrasez-la et puis jetez-la durant un

jour venteux.

فَقَالَ نَبِيُّ اللَّهِ فَأَخَذَ مَوَاثِيقَهُمْ عَلَى ذَلِكَ وَرَبِّي فَفَعَلُوا ثُمَّ أَذْرَوْهُ فِي يَوْمٍ عَاصِفٍ فَقَالَ اللَّهُ كُنْ فَإِذَا هُوَ رَجُلٌ قَائِمٌ قَالَ اللَّهُ أَيْ عَبْدِي مَا حَمَلَكَ عَلَى أَنْ فَعَلْتَ مَا فَعَلْتَ قَالَ مَخَافَتُكَ أَوْ فَرَقٌ مِنْكَ قَالَ فَمَا تَلاَفَاهُ أَنْ رَحِمَهُ عِنْدَهَا .

Le Prophète ajouta : Puis, par Dieu, il fit une promesse avec ses enfants de faire ce qu'il a dit et ils l'ont fait. Ils ont jeté une partie des cendres pendant un jour venteux. Ensuite Dieu donna l'orde à ses cendres : Soient et soudain ils devirent un homme debout. Dieu dit : Ô mon esclave ! Qu'est-ce qui t'a poussé à faire ce que tu avais fait ? Il dit : La peur de toi ! Il n'y a rien qui le sauva excepté la miséricorde de Dieu (*Sahih al-Bukhari : vol. 4, hadiths 684, 685, 688, vol. 8, hadiths 487, 488, vol. 9, hadith 599*).

عنْ أَبِي هُرَيْرَةَ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ قَالَ قَالَ رَجُلٌ لَمْ يَعْمَلْ حَسَنَةً قَطُّ لأَهْلِهِ إِذَا مَاتَ فَحَرِّقُوهُ ثُمَّ اذْرُوا نِصْفَهُ فِي الْبَرِّ وَنِصْفَهُ فِي الْبَحْرِ فَوَاللَّهِ لَئِنْ قَدَرَ اللَّهُ عَلَيْهِ لَيُعَذِّبَنَّهُ عَذَابًا لاَ يُعَذِّبُهُ أَحَدًا مِنَ الْعَالَمِينَ فَلَمَّا مَاتَ الرَّجُلُ فَعَلُوا مَا أَمَرَهُمْ فَأَمَرَ اللَّهُ الْبَرَّ فَجَمَعَ مَا فِيهِ وَأَمَرَ الْبَحْرَ فَجَمَعَ مَا فِيهِ ثُمَّ قَالَ لِمَ فَعَلْتَ هَذَا قَالَ مِنْ خَشْيَتِكَ يَا رَبِّ وَأَنْتَ أَعْلَمُ فَغَفَرَ اللَّهُ لَهُ .

2 – Abu Hurayrah a rapporté que le Messager de Dieu a dit : Il y avait un homme qui n'avait fait rien de bon et il dit que quand il mourra, de le brûler. Puis vous faneriez la moitié de ces cendres sur la terre et l'autre moitié dans la mer. Par Dieu ! Si Dieu l'avait dans ses griffes, il l'aurait décrété une punition que personne n'avait connue avant dans le monde. Quand il mourut, ils firent ce qu'il avait demandé. Dieu le questionna : Pourquoi tu as fait cela ? Il dit : Mon Seigneur ! Je l'ai fait par crainte de toi ! Tu es déjà informé de cela ! Dieu l'avait donc pardonné (*Sahih Muslim : livre 37, hadiths 6637, 6640 ; Sunan Ibn Majah : vol. 5, hadith 4255 ; Al-Muatta : livre 16, hadith 574*).

إِنَّ رَجُلاً حَضَرَهُ الْمَوْتُ لَمَّا أَيِسَ مِنَ الْحَيَاةِ أَوْصَى أَهْلَهُ إِذَا مُتُّ فَاجْمَعُوا لِي حَطَبًا كَثِيرًا ثُمَّ أَوْرُوا نَارًا حَتَّى إِذَا أَكَلَتْ لَحْمِي وَخَلَصَتْ إِلَى عَظْمِي فَخُذُوهَا فَاطْحَنُوهَا فَذَرُّونِي فِي الْيَمِّ فِي يَوْمٍ حَارٍّ أَوْ رَاحٍ فَجَمَعَهُ اللَّهُ فَقَالَ لِمَ فَعَلْتَ قَالَ خَشْيَتَكَ فَغَفَرَ لَهُ .

3 – Un homme, quand la mort s'approcha et il était désespéré de la vie, conseilla à sa famille, quand il mourra, de rassembler beaucoup de bois et ensuite préparer un feu jusqu'à ce que le feu consuma sa chair jusqu'à parvenir à ses os. Ensuite, prenez ses cendres est éparpillez-les dans la mer durant un jour de chaleur ou un jour venteux. Dieu rassembla ses cendres et lui dit : Pourquoi as-tu fait cela ? Il répondit : La peur de toi ! Donc, Dieu le pardonna (*Sahih al-Bukhari : vol. 4, hadiths 659,* 655 ; *Sunan an-Nasai : vol. 3, hadiths 2081, 2082*).

Lorsque nous considérons ces trois *hadiths*, nous remarquons qu'ils pourraient être identiques, mais peu importe, nous pouvons en tirer les leçons suivantes :

1. Dieu a Lui-même approuvé qu'on brûle un cadavre par le simple fait qu'Il n'objecta pas et Il avait même pardonné à cette personne quoi qu'il fût un infidèl (avant l'Islam). Dans le Coran, nous avons des multiples exemples où Dieu pardonna à plusieurs personnes avant l'Islam. Dans les *hadiths* aussi, il y en a des exemples où Dieu pardonna à des gens et même les avait admis au Paradis pendant l'Islam, tandis qu'ils étaient infidèles.
2. Dieu a toujours existé. Par le fait que le Prophète fit allusion à la génération passée suffit pour prouver cela. Ce n'est pas au Musulman de dire que ce Dieu leurs appartient. Les Musulmans disent que c'est leur dieu et Il est uniquement à eux et est leur monopole. Plus tard, je vous prouverai, d'après le Coran et les *hadiths*, que Dieu a existé tout le temps et il n'est pas le monopole de Musulmans. Quand Dieu créa Adam, comment s'appelait-Il ?
3. Dans le premier *hadith*, le Prophète fit allusion à la génération précédente et dans le deuxième *hadith*, cela n'existe pas.

4. Dans le premier *hadith*, Dieu lui donna de richesses et d'enfants tandis que dans le deuxième *hadith*, cela n'existe pas.
5. Dans le premier *hadith*, il demanda à ses enfants quel type de père était-il tandis que dans le deuxième *hadith*, cela n'existe pas.
6. Dans le premier *hadith*, il dit à ses enfants de le brûler (son cadavre) et d'éparpiller ses cendres un jour venteux.
7. Dans le deuxième *hadith*, il leur demanda de jeter la moitié de ses cendres sur terre et l'autre moitié dans la mer.
8. Dans le troisième *hadith*, il y a seulement de l'eau.
9. Dans le premier *hadith*, Dieu l'a dit : Sois et c'est. Dans le deuxième *hadith*, il n'y en a pas.
10. Dans tous les trois *hadiths*, nous voyons que Dieu l'avait pardonné et d'après la logique, il sera admis au Paradis. C'était avant l'avènement de l'Islam, Dieu seul sait pour quelle durée.
11. Nous savons que dans la Coran, Dieu dit qu'il ne pardonnera jamais à un idolâtre ou infidèl. Mais ici, nous voyons qu'Il avait pardonné à une personne qui ne savait rien de l'Islam qui n'avait pas encore vu le jour, et cela, après que son cadavre fut brûlé. Il avait reconstitué sont cadavre et l'avait posé des question. Il paraît que c'était de la magie !
12. Les lois de l'Islam n'étaient-elles par semblable aux lois avant lui, puisque nous savons que les lois précédentes furent confirmées par les lois de l'Islam ?

Toutes ces différences entre ces trois *hadiths* suffisent pour prouver qu'ils sont trois et pas un seul !

Maintenant, nous allons voir ce que dit l'Islam au sujet de brûler une personne vivante ou d'incinérer son cadavre :

Nous savons qu'incinérer le cadavre d'une personne après sa mort et sa résurrection le jour dernier, est une pratique divine. En fait, la Bible et le Coran nous enseigne ce que c'est l'enfer tout comme ils nous enseignent ce que c'est le Paradis. En d'autres mots, les Juifs, les Chrétiens et les Musulmans croient tous en le Paradis et l'enfer. Est-ce que le Paradis et l'enfer ont été créés ou bien ils sont créés actuellement ou seront créés dans l'avenir. C'est une question auquel je répondrai en temps et lieu voulu.

Dans la Bible et le Coran, nous avons beaucoup de versets qui traitent ces deux issues. Dans les *hadiths*, dont beaucoup de traditions ont été copiées des narrations bibliques, nous avons beaucoup de ces versets.

3. 'Ali, qui était le dernier calife après 'Uthman, brûla des personnes vivantes, surtout les idolâtres ou les apostats. Après cela, Ibn 'Abbas a dit qu'il ne devait pas les brûler parce que le Prophète avait demandé de les tuer (*Sunan an-Nasai : vol. 5, hadith* 4070 ; *Jami' at-Tirmizi : vol. 3, hadith 1548).*
4. Est-ce que 'Ali ne savait-il pas que le Prophète avait dit quoiqu'il devint calife ? Combien de paroles du Prophète ignorait-il et pourtant il devint calife ? Nous avons beaucoup d'exemples cités et nous voyons que tous les quatre califes ont fait des bêtises et des choses à l'encontre des paroles prophétiques. Allons-nous continuer de les suivre parce que le Prophète aurait dit de le faire et nous serons bien guidés (*Sunan Abu Dawood : livre 41, hadith 4590 ; Sunan Ibn Majah : vol, 1, hadiths 44, 45*).
5. 'Umar ibn al-Khattab a dit que la famille de *Jamra* ont été brûlés vivantes, cela parce qu'ils (les membres) furent connus comme *Jamra* (charbon brûlant), son père s'appelait Ibn Chihab (le météore ou la flame), il (son père) était d'origine d'*al-huraqa* (brûlé), il était d'*al-harat-an-nar* (champ de lave en feu) et il était exactement depuis *ad-dhati ladah* (en flame) (*Al-Muatta : livre 54, hadith 25).*
6. Le Prophète avait dit que si une personne est brûlé vif, il devient un martyr (*An-Nasai : vol. 1, hadith 3196, vol. 3, hadith 1847*). N'aimeriez-vous pas de devenir un martyr ?
7. Dieu ordonna à Son Prophète de brûler les Qureish vivants (*Sahih Muslim : livre 40, hadith 6853).*
8. Seulement, le Prophète donna de la valeur aux femmes des Qureish (*Sahih al-Bukhari : vol. 7, hadith 278 ; Sahih Muslim : livre 31, hadith 6137*).

9. Il donna de la valeur aux hommes de Qureish qui s'étaient convertis à l'Islam (*Sahih Muslim : livre 19, hadith 4400*).
10. Il ordonna de rester avec les Qureish, même s'il y en avait deux personnes (*Sahih al-Bukhari : vol. 4, hadith 705, vol. 9, hadith 254 ; Sahih Muslim : livre 20, hadith 4476*),
11. Il fraternisa entre les Ansars et les Qureish (*Sahih al-Bukhari : vol. 3, hadith 491, vol. 8, hadith 106, vol.* 9, *hadith 440 ; Sahih Muslim : livre 31, hadith 6145).*
12. Les Qureish étaient des assistants du Prophète et ils n'avaient d'autre protecteur de Dieu et son Prophète (*Sahih al-Bukhari : vol. 4, hadith 715).*
13. 12 dirigeants (*amirs* ou califes) seraient des Qureish (*Sahih al-Bukhari : vol.* 9, *hadith 329).*
14. Leadership se trouvait parmi les Qureish (*Jami' at-Tirmizi : livre 49, hadith 4315)* etc. etc.

Dans le Coran, nous avons une seule instance où Dieu mentionne les Qureish (*106/1-4*).

Maintenant nous avons tout droit de poser les questions : Est-ce que Dieu se mettra en colère si on arrive à brûler un cadavre ? Non et non ! Pourquoi ? Parce que Lui-même avait approuvé une telle pratique par accorder le pardon à la personne qui demanda de le brûler. La personne était bel et bien un infidèl. Dieu rassembla les cendres de son cadavre, lui posa de questions et ensuite l'avait pardonnée et je pense qu'il fut admis au Paradis. Si une personne prépare un testament à être exécuté après sa mort, je pense qu'il n'y a rien de défendu dedans. Quand nous essayons de considérer les avantages qu'on obtient des cadavres brûlés – et je pense – que c'est plus hygiénique, au lieu de laisser les cadavres se décomposés, les bêtes de terre consument les chairs mortes et finalement, les squelettes sont maltraités quand on refait la fouille pour enterrer des autres cadavres. Parfois, il peut arriver que les squelettes soient maltraités en les mettant dans des sacs et les jetant dans le cimetière. Réfléchissez un peu !